

COMPENSATION DES ÉMISSIONS DE CARBONE ET REDD+ DÉCONSTRUIT

Payer les pays pauvres pour qu'ils protègent leurs forêts semble être une bonne idée pour le climat et le développement durable. Cependant, la réalité de la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) est souvent bien plus complexe et difficile à appréhender. Ce briefing aborde certains des problèmes clés liés à la REDD+ basée sur le marché, les alternatives qui peuvent débloquer des fonds pour les forêts à grande échelle et la manière dont la RFUK travaille sur cette question.

1. COMPENSATION DES ÉMISSIONS DE CARBONE FORESTIER

La compensation des émissions de carbone forestier est depuis longtemps controversée. Ses partisans la considèrent comme un moyen de compenser les émissions résiduelles lors de la transition du Nord vers une économie à faible émission de carbone, tout en canalisant des financements indispensables pour les forêts. Ses détracteurs affirment qu'il s'agit d'une forme d'écoblanchiment qui sert à retarder l'adoption de mesures climatiques urgentes, à déposséder les communautés locales et à réduire les forêts à leur seule valeur en carbone. Dans le même temps, les énormes incertitudes liées à la manière dont le carbone est mesuré peuvent conduire à la production de crédits artificiels, voire à des fraudes.

Ces dernières années, l'aggravation de la crise climatique, les engagements « zéro net » et les affirmations des entreprises sur la « neutralité carbone » ont alimenté la croissance des marchés du carbone forestier. Encouragée par des affirmations extravagantes sur le potentiel d'atténuation du climat de REDD+ et d'autres solutions soi-disant basées sur la nature, la demande de droits sur les terres et sur le carbone dans les forêts tropicales a explosé.

2. PROBLÈMES DE FOND AVEC REDD+

La plupart des gens s'accordent à dire que la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts est souhaitable et nécessaire. Cependant, il y a eu peu d'accord sur la façon de mettre en œuvre et de rémunérer la REDD+ d'une manière efficace et équitable. Voici quelques-uns des principaux défis à relever :

REDD+ dans le marché du carbone : bien que certains partisans aient affirmé que REDD+ n'est pas intrinsèquement un concept basé sur le marché, la majorité des projets REDD+ ont été développés pour générer des crédits carbone ou des compensations, principalement par le biais de marchés commerciaux. Les observateurs y voient des problèmes fondamentaux, notamment la marchandisation de la nature et la possibilité que la propriété effective des terres forestières (ou du moins les « actifs » qu'elles contiennent) soit aliénée au profit de propriétaires, de financiers et de marchés éloignés. En tant que mécanisme de compensation, il permet en fin de compte de poursuivre la production et l'utilisation de combustibles fossiles, perpétuant ainsi l'économie dépendante du carbone qui est à l'origine des changements climatiques.

Manque de fiabilité du financement : comme l'ont reconnu à juste titre les Nations unies, le financement des forêts doit être prévisible et équitable pour être efficace. Cependant, certains signes indiquent que la combinaison de projets REDD+ basés sur le marché et de programmes REDD+ nationaux au sein du cadre des Nations unies pourrait entraîner une crise des prix majeure et durable pour les compensations de carbone forestier. Par exemple, le prix du carbone volontaire s'est effondré à moins de 2 USD par tonne en 2022 en raison d'une offre excédentaire de crédits et des révélations des médias sur la surcréditation des projets et l'échec généralisé de la prévention de la déforestation.

Même si les organisations de protection de l'environnement favorables à l'échange de droits d'émission de carbone continuent d'insister sur la nécessité de fixer des prix du carbone beaucoup plus élevés pour sauver les forêts, la logique des marchés prévaudra probablement ; un schéma typique d'expansion et de récession des produits de base, avec une demande et des prix élevés, conduisant à une offre excédentaire, à des prix de crédit toujours fortement réduits et à l'échec des projets.

Impermanence: REDD+ s'appuie sur le stockage du carbone dans les arbres et autres organismes forestiers et dans les sols, ce qui est intrinsèquement impermanent. Le carbone supplémentaire, conservé dans les forêts conservées ou stocké dans les arbres nouvellement plantés, peut facilement (re)pénétrer dans l'atmosphère si la forêt prend feu (ce qui est particulièrement probable dans un climat qui ne cesse de se réchauffer) ou si la forêt se dégrade (par l'exploitation forestière commerciale, par exemple). Si cette zone a été utilisée pour « compenser » les ajouts permanents de carbone dans l'atmosphère dus aux combustibles fossiles, il en résulte une augmentation nette du carbone atmosphérique.

forêts, en particulier dans les pays pauvres, est déterminé par une masse de facteurs complexes, y compris le développement et les politiques économiques, les prix des matières premières et la spéculation, la démographie, l'infrastructure, les conflits et les changements climatiques eux-mêmes. Cela rend la détermination de l'additionnalité et des niveaux de référence pour les projets REDD+ extrêmement peu fiable : le projet a-t-il réellement introduit quelque chose qui ne se serait pas produit de toute façon ? Que se serait-il passé sans le projet (la ligne de base) ?

Ces incertitudes, associées à des méthodologies laxistes et à un contrôle inadéquat des auditeurs, permettent aux développeurs de projets de gonfler très facilement les niveaux de référence afin de maximiser l'impact d'atténuation rapporté. Ainsi, par exemple, en utilisant des « zones de référence » et des « périodes de référence » soigneusement choisies (lieux et périodes historiques utilisés à titre de comparaison pour montrer ce qui pourrait se produire dans la zone du projet à l'avenir), les développeurs de projets peuvent créer une histoire de menace de taux de déforestation probables très élevés.

La différence entre ces taux théoriques (gonflés) et ce qui se passe réellement est ce qui détermine le volume des crédits demandés. Même si la déforestation réelle dans la zone du projet augmente de manière significative, tant qu'elle reste inférieure à la « base de référence » gonflée et encore plus élevée, le projet générera toujours des crédits. Des problèmes similaires se posent lorsqu'il s'agit de déterminer si un projet donné met définitivement fin à une déforestation donnée ou la déplace simplement ailleurs (fuites).

REDD juridictionnel

Certains ont affirmé que le REDD juridictionnel - c'est-à-dire l'attribution de crédits à des niveaux infranationaux ou nationaux - peut surmonter des problèmes tels que des bases de référence gonflées, des fuites et des crédits excessifs qui ont toujours entravé les projets de compensation volontaires. On prétend que les niveaux de référence REDD+ juridictionnels sont plus crédibles car ils sont plus clairement liés à la politique officielle et sont déterminés à l'échelle de la région plutôt que localement.

Cependant, cela risque de créer des crédits non significatifs à un taux beaucoup plus élevé. Par exemple, cela peut créer de nouveaux problèmes de base en raison des variations dans de très grandes zones. Et ce n'est pas parce qu'un projet est plus important qu'il résout le problème sous-jacent de l'intérêt des développeurs de projets à gonfler les niveaux de référence. Bien qu'il puisse y avoir un meilleur lien avec les politiques officielles, cela peut constituer un problème en soi : les politiques changent en fonction des caprices des gouvernements. Cela signifie que ce qui est vrai au moment de la formulation d'une ligne de base peut ne plus l'être cinq ans plus tard.

Fait peser la charge sur ceux qui sont le moins responsables des changements climatiques : Les projets REDD+ ciblent souvent les activités agricoles de subsistance des communautés locales, où les coûts d'opportunité (c'est-à-dire le coût de la réduction des activités nuisibles à la forêt) sont jugés moins élevés que l'arrêt des développements industriels. Cela peut détourner l'attention des principaux moteurs de la déforestation, tels que l'agro-industrie, le développement des infrastructures et, bien sûr, la surconsommation dans les pays du Nord.

Compensation de la 'nature positive' et de la biodiversité

Sous l'impulsion de l'industrie de la conservation, de nombreuses initiatives ont cherché à élargir l'évaluation des forêts et autres écosystèmes au-delà du simple stockage du carbone. Ces initiatives sont allées bien au-delà de la simple démonstration de la valeur économique théorique des services rendus par les écosystèmes comme argument en faveur de leur protection ; des instruments financiers sont en train d'être créés qui cherchent spécifiquement à transformer la nature en marchandise et à l'emballer pour le commerce, et ces instruments gagnent du terrain dans la politique internationale de conservation.

Cependant, les difficultés de ces marchés sont probablement encore plus grandes que pour le carbone. L'une des principales différences entre les marchés de la biodiversité et ceux du carbone est que pour ces derniers, il existe une unité d'échange facilement identifiable - une tonne de dioxyde de carbone ou l'équivalent - alors que pour la biodiversité, il n'y a pas et il ne peut pas y avoir d'unité unique. « L'actif » échangé est, par nature, diversifié. Les écosystèmes peuvent varier et varient effectivement en termes de contenu, de structure et de dynamique sur de très courtes distances et dans le temps. Par conséquent, toute forme « d'équivalence » entre, par exemple, la perte ou la destruction d'un écosystème et la sauvegarde ou la création d'un autre écosystème ailleurs, peut être extrêmement difficile à établir.

Peuples autochtones et communautés locales – régime foncier, propriété du carbone, consentement et bénéfiques : les relations entre les occupants actuels des forêts, le carbone, les entreprises et l'État représentent un ensemble de questions complexes et imbriquées qui se sont révélées extrêmement difficiles pour le programme REDD+. À ce jour, très peu de pays disposent d'un régime juridique clair et équitable pour déterminer les droits de propriété du carbone stocké dans les forêts naturelles. On suppose souvent que ce droit coïncide avec la « propriété » de la forêt dans son ensemble. Toutefois, ce principe n'est pas clair dans de vastes régions, notamment là où les droits d'occupation et d'utilisation traditionnels prévalent depuis longtemps, mais ne sont pas officiellement reconnus.

Ces problèmes ont de graves conséquences sur l'équité du « partage des bénéfices ». Ils peuvent également inciter des acteurs puissants à s'emparer de terres forestières (en particulier de celles dont la tenure est faible ou contestée) à des fins de gains financiers. Le « consentement » aux projets REDD+ a souvent été péremptoire, dans le meilleur des cas, et la compréhension de ces projets par les communautés locales a souvent été quasiment inexistante, même de nombreuses années après le début des projets. Ignorant leurs droits et obligations, les communautés locales se sont retrouvées victimes d'une exploitation et d'une manipulation pure et simple.



La nature extrêmement technique de la REDD+ signifie qu'elle a été en grande partie la chasse gardée de consultants internationaux, d'ONG et d'entreprises, et que ces programmes sont souvent dépourvus d'appropriation locale et nationale. Les coûts de transaction très élevés liés à la mise en place et au suivi des projets REDD+ signifient que la plupart des bénéfices reviennent aux intermédiaires et ne se répercutent que rarement sur le terrain, en particulier lorsque les prix du carbone sont si bas.

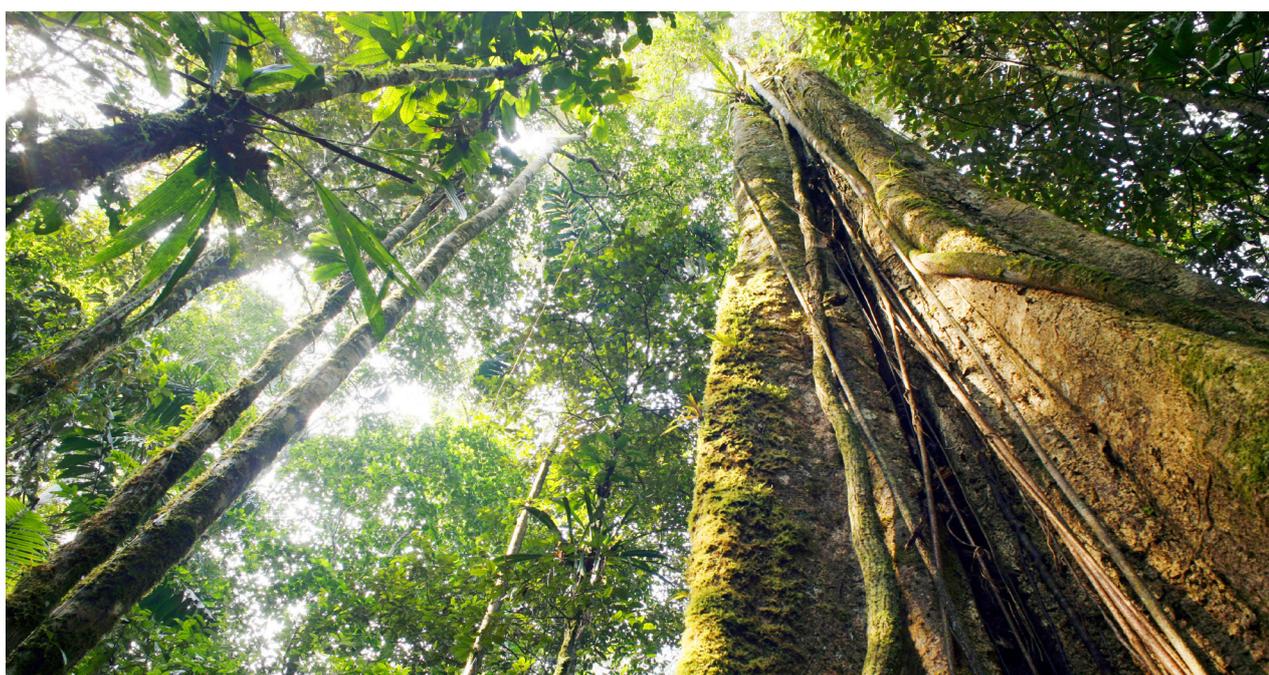
3. ALTERNATIVES À LA COMPENSATION DES ÉMISSIONS DE CARBONE ET DE LA BIODIVERSITÉ

Compte tenu de ce qui précède et d'autres questions, il y a très peu de preuves que le programme REDD+, sous sa forme actuelle, a conduit à des réductions significatives de la déforestation et de la dégradation des forêts. Il n'est pas certain qu'il ait contribué à la dégradation des forêts, et encore moins aux émissions mondiales de carbone, ni qu'il ait contribué de manière significative au développement de s populations forestières.

Il est clairement nécessaire de disposer d'un type de financement « prévisible » pour contribuer à la protection des forêts dans les pays les plus pauvres et pour réaliser un véritable REDD+, qui aille au-delà des compensations carbone et de la génération de crédits. De toute urgence, un cadre mondial pour le financement de la lutte contre les changements climatiques à l'aide de mécanismes non marchands doit être achevé et avancé au titre de l'article 6.8 de l'accord de Paris.

Il existe un large éventail de possibilités de financement non marchand qui pourraient être incluses dans le champ d'application de l'article 6.8. Certaines d'entre elles sont préconisées depuis longtemps, notamment l'allègement de la dette des pays pauvres et les taxes mondiales sur l'extraction des combustibles fossiles, les voyages aériens internationaux et les transactions financières spéculatives. Certaines formes de mécanismes affinés de paiement à la performance pourraient également être appropriées pour le financement des forêts. Les entreprises pourraient également envisager des paiements reconnaissant leur responsabilité historique en matière d'émissions, mais sans lien avec l'octroi de crédits d'émission de carbone. Des paiements aux entreprises reconnaissant leur responsabilité historique en matière d'émissions, mais dissociés de l'octroi de crédits carbone, pourraient peut-être également être envisagés.

En ce qui concerne le financement non marchand et les actions politiques à soutenir, il s'agit notamment d'améliorer le soutien aux communautés autochtones et autres communautés de première ligne, en particulier en reconnaissant et en renforçant leur rôle dans la société ; les régimes fonciers et les systèmes de connaissances ; une planification de l'utilisation des terres plus participative et de meilleure qualité ; un investissement beaucoup plus important dans une meilleure gouvernance forestière, dans la réglementation et dans la société civile ; une meilleure compréhension et une meilleure prise en charge des problèmes liés à l'utilisation des forêts ; les moteurs de la déforestation ; la réduction de la consommation des produits de base qui détruisent les forêts ; et une réglementation plus stricte des entreprises dans les secteurs qui affectent le plus les forêts. Toutes ces mesures présentent peu de risques et sont bénéfiques pour tous.



4. COMMENT LA RFUK TRAVAILLE SUR CETTE QUESTION

- Nous aidons les communautés à [cartographier](#) et à [revendiquer légalement](#) leurs territoires, en apportant la preuve de leur occupation et de leur propriété des forêts, de sorte que ce sont elles qui peuvent déterminer ce qui se passe dans ces zones.
- Nous aidons les communautés locales à comprendre, à exercer et à [contrôler](#) leurs droits et à demander des comptes aux promoteurs de projets.
- Nous encourageons la [participation significative des communautés locales et de la société civile](#) aux processus nationaux et internationaux liés au climat et REDD+.
- Nous menons des recherches sur les facteurs sous-jacents de la déforestation, tels que [l'exploitation forestière industrielle, les industries extractives](#) et [le développement des infrastructures associées](#), afin que les décideurs politiques puissent mieux cibler leurs interventions.
- Nos outils et approches participatifs, affinés au cours de 30 années de travail avec des organisations autochtones et d'autres organisations de première ligne, fournissent un schéma directeur sur la manière de soutenir la protection des forêts fondée sur les droits.

5. LECTURES COMPLÉMENTAIRES SUR REDD+ ET LE FINANCEMENT DES FORÊTS

- [REDD Minus](#) : La rhétorique et la réalité du programme REDD+ de Mai Ndombe.
- [Ces crédits qui n'honorent personne](#) : une analyse critique des principaux mécanismes REDD+.
- [Réaliser l'engagement](#) : Comment un financement accru des communautés forestières peut transformer les efforts mondiaux en matière de climat et de biodiversité.

Les Rainforest Foundations : Avec plus de 30 ans d'expérience sur le terrain, RFUK, RFUS et RFN sont les principales organisations mondiales qui accordent la priorité à la justice sociale et aux droits des populations autochtones en tant que conditions préalables à une protection durable des forêts. Avec plus de 100 organisations autochtones et autres organisations locales de longue date, les Avec ses partenaires en Amazonie, dans le bassin du Congo, en Indonésie, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et en Amérique centrale, ce partenariat fournit une assistance technique et des dizaines de millions de dollars par an, directement aux organisations locales pour la protection des forêts fondée sur les droits. Ensemble, nous les aidons à protéger plus de 84 millions d'hectares de forêt tropicale humide, une zone forestière de la taille de la Scandinavie.

Pour en savoir plus sur nos travaux en matière de compensation et de REDD+, contactez-nous à l'adresse suivante : info@rainforestuk.org